

République Française
Département
Loiret
SIRIS AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE

Extrait du registre
des délibérations du Siris Autruy Charmont Léouville
Séance du 05 mars 2021

L' an deux mil vingt et un, le 5 mars à 18 heures, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie CHAILLER, Présidente du SIRIS

Présents : Mme Nathalie CHAILLER, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, Mme Bernadette DORAT, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE ; Mme LAROYE Aurélie, désignée par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mmes QUEBRIAC Marie (suppléante) et PANNEKOUCKE Maria, désignées par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE

Absente excusée : Mme Adeline PERON

Nombre de membres

- En exercice : 6
- Présents : 5

Date de la convocation : 16/02/2021

Le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2020, transmis à l'ensemble des délégués, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Approbation du compte de gestion 2020

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le bureau ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que le montant des titres recouverts et des mandats émis en 2020 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier de Pithiviers pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Approbation du compte administratif 2020

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif 2020, sous la présidence de Madame Bernadette DORAT, doyenne,

Les membres du conseil syndical approuvent le Compte Administratif 2020 qui présente :

- un déficit de fonctionnement de 31 351.05 €
et
- un déficit d'investissement de 8 785.04 € ;

Restes à réaliser à reporter en 2020 : 0 €

Résultats antérieurs :

- Fonctionnement : excédent de 31 818.52 €
- Investissement : excédent de 6 309.64 €

Résultats cumulés 2020 :

- Fonctionnement : + 467.47 €
- Investissement : - 2475.40 €

Affectation des résultats

Les membres du conseil syndical décident d'affecter à l'article 1068 (réserves) la somme de 467.47 € et en dépenses d'investissement (D001) le déficit d'investissement de 2475.40 €.

Vote du budget primitif 2021

Le bureau du Syndicat Intercommunal Rural d'Intérêt Scolaire d'Autruy/Charmont/Léouville, après en avoir délibéré, arrête et vote le budget 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 302 408.93€ en section de fonctionnement et à la somme de 13 468.40 € en section d'investissement.

Conformément aux statuts du SIRIS, les dépenses des bâtiments scolaires sont partagées entre les communautés de communes de la Plaine du Nord Loiret et du Pithiverais et les dépenses de la vie scolaire seront partagées entre la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Autruy-sur-Juine, de la manière suivante :

- . 50 % au prorata de la population légale de chaque commune en vigueur au 1^{er} Janvier ;
- . 50 % au prorata de leur effectif scolaire au 1^{er} Janvier de l'exercice considéré.

- Nombre d'élèves au 1er Janvier 2021 : 91
Autruy : 59 Charmont : 22 Léouville : 10
- Nombre d'habitants au 1er Janvier 2021 : 1 163
Autruy : 703 Charmont : 373 Léouville : 87

Pour les bâtiments scolaires, le financement de 64 609.93 € sera assuré par un appel de fonds auprès de :

- la **Communauté de Communes du Pithiverais** (pour la commune d'Autruy) à hauteur de **40 472.40 €** (19 527.23 € calculé au prorata du nombre d'habitants et 20 945.17 € pour les élèves) ;
- la **Communauté de la Plaine du Nord Loiret : 24 137.53 €** (12 777.42 € pour les habitants et 11 360.11 € pour les élèves)

soit une contribution de 27.77 €/habitant et 355.00 €/élève)

Pour les services aux écoles, la somme de 190 728.00 € sera répartie entre :

- la **commune d'Autruy sur Juine pour 119 474.20 €** (57 644.60 € pour les habitants et 61 829.60 € pour les élèves) ;
- la **Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret: 71 253.80 €** (37 719.08 € pour les habitants et 33 534.72 € pour les élèves)

Soit une contribution de 81.99 €/habitant et 1047.96 €/élève

Appel de fonds scindés en trois pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, la communauté de communes du Pithiverais et la commune d'Autruy-sur-Juine.

Admission en non-valeur

La Présidente fait part au conseil d'une demande d'admission en non-valeur de la Trésorerie ; il s'agit d'une créance d'Orange très ancienne qui, compte-tenu de son faible montant, ne permet pas de poursuites.

Considérant que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement, il y a lieu d'envisager sa mise en non-valeur.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- Décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables, pour un montant de 1.10 €
- Autorise la Présidente à inscrire la dépense à l'article 6541 du budget primitif et à effectuer les écritures comptables nécessaires.

Choix des devis

Le bureau retient les devis suivants pour les travaux envisagés en 2021 :

- Création d'un placard à l'école de Charmont : devis de l'entreprise JADS pour un montant TTC de 2858.40 €.
- Armoire froide cantine Autruy : devis Axima pour un montant TTC de 1740.00 €.
- Réfection des peintures de la salle de motricité : devis de Déco passion pour un montant TTC de 2460 €.
- Lavage biennuel des vitres (fin août et avril) : devis de l'entreprise JP C créatif pour un montant TTC de 691.50 € par passage.

Subvention coopérative scolaire

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire la subvention annuelle à la coopérative de l'école et d'attribuer la somme de 640 euros.

Le montant est inscrit au compte 6574 du budget 2021.

Renouvellement de la convention avec le service de médecine préventive

La Présidente indique au conseil que la convention d'adhésion au service de médecine préventive arrivait à échéance au 31/12/2020.

Il y a donc lieu de la renouveler.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive au 01/01/2021
- autorise la Présidente à signer tout document relatif à ladite convention.

Créations et fermetures de poste

La Présidente indique au conseil que 3 agents remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade en 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- La création du poste suivant au 01.04.2021
 - ATSEM Principal de 1^{ère} classe – 30.00/35^{ème}
- la fermeture du poste suivant au 01.04.2021
 - ATSEM Principal de 2^{ème} classe – 30.00/35^{ème}
- La création du poste suivant au 01.04.2021
 - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe – 29.5/35^{ème}
- la fermeture du poste suivant au 01.04.2021
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe – 29.5/35^{ème}
- La création du poste suivant au 01.09.2021
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe – 22.00/35^{ème}
- la fermeture du poste suivant au 01.09.2021
 - Adjoint technique – 22.00/35^{ème}

Convention de mise à disposition d'un bureau

La Présidente donne lecture d'un projet de convention entre le SIRIS et la commune d'Autruy pour la mise à disposition d'un bureau pour le secrétariat.

Le Conseil syndical, après avoir pris connaissance des modalités et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les termes de la convention,
- autorise la Présidente à signer tout document relatif à ladite convention.

Affaires diverses

Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles

La Présidente informe le conseil qu'une demande de subvention est possible dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles.
Il y a lieu pour cela de déposer un dossier et signer une convention.

Le Conseil syndical, après avoir pris connaissance des modalités et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le dépôt d'un dossier sur le site « démarches simplifiées »,
- Autorise la Présidente à signer la convention relative à l'appel à projet.

Equilibre des menus

Marie QUEBRIAC prend la parole au sujet des menus, en son mon et celui de Mathilde MERCIER : plusieurs parents souhaitent adapter les repas du soir en fonction de ce que les enfants ont mangé le midi. De ce fait, les menus ont été décortiqués et montrent que leur équilibre, préconisé dans le GEMRCN, n'est pas respecté. Il y a trop peu de viande rouge, de poisson et d'œufs. Trop de légumes sont cuisinés à la béchamel, il convient donc de privilégier les légumes « nature ». Le fromage est en trop grande quantité par rapport aux yaourts, ce qui peut être ennuyeux pour les enfants qui ne mangent pas de fromage.

Les produits « gras » sont en trop grande quantité alors qu'ils devraient être limités.

Les menus végétariens ne contiennent pas assez de protéines végétales en remplacement des protéines animales.

Les menus ne semblent pas assez diversifiés et pas assez en rapport avec les saisons. Par ailleurs, il convient de revoir l'appellation « végétarien » pour « végétarien », retirer le terme « maison » sur les menus, apporter des précisions pour les viandes (ex : paupiette de veau ou dinde), préciser la nature des yaourts et des crudités.

Pour terminer, il a été remarqué beaucoup de différences entre les menus servis à Autruy et ceux servis à Charmont. Il est nécessaire que les deux cantines servent les mêmes produits.

En résumé, il est demandé que soient favorisés les produits frais, variés, locaux, de saison et la cuisine « maison ». Les préconisations du GEMRCN doivent être également respectées.

Aurélien LAROYE propose que soit envisagée une commission afin d'améliorer les menus, en prenant en compte les problématiques de chacun.

La Présidente prend note de ces observations et indique au conseil qu'il était déjà envisagé de changer de fournisseur (prendre DS RESTAURATION). En effet, celui-ci offre une gamme de produits plus diversifiée, ne pratique pas de frais de facturation contrairement au fournisseur actuel, met en ligne des menus équilibrés et pratique des offres promotionnelles en lien avec les menus élaborés.

Dérogation enfant Eden SILVENTE

La Présidente donne lecture d'un courrier de Madame Amandine DECERLE, enseignante à Autruy, qui sollicite une dérogation pour inscrire son enfant Eden en petite section à la rentrée de septembre 2021.

Le conseil syndical donne son accord pour que l'enfant soit scolarisé par dérogation à Autruy tant que la maman y enseignera. Aucun frais d'écolage ne sera demandé à la commune d'Angerville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.